

Le 9 mai 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 9 mai 2016 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Élyse Lachance formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-108-05-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 MAI 2016

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

7d) Demande de contribution financière : incendie à Fort McMurray

Remis à une date ultérieure :

Aucun

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-109-05-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 11 avril 2016 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-110-05-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 18 avril 2016 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance des rencontres suivantes:

- Un déjeuner gens d'affaires;
- MRC de Portneuf + soirée de discussion;
- Pavillon André Darveau;
- Un souper au Festival de films;
- Pour une nouvelle industrie.

SM-111-05-16

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de mars 2016 au montant de 205 503,19 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	67 865,34 \$
comptes à payer :	33 215,99 \$
12-04 :	19 125,80 \$
12-04 :	37 611,91 \$
19-04 :	893,40 \$
19-04 :	8 619,04 \$

20-04 :	2 637,66 \$
03-05 :	2 220,96 \$
03-05 :	33 313,09 \$

**RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE
TERMINANT LE 30 AVRIL 2016**

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 30 avril 2016 et est disposé à répondre aux questions.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MUNICIPAL UNIFORMISÉ
RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE**

Règlement RMU-2016

Madame Élyse Lachance, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie en vue de remplacer les règlements municipaux uniformisés suivants :

- le règlement RMU-01 sur les systèmes d'alarme;
- le règlement RMU-02 concernant les animaux
- le règlement RMU-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie;
- le règlement RMU-04 relatif au stationnement;
- le règlement RMU-06 sur le colportage;
- le règlement RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT 266-04-
2015 SUR LES ANIMAUX, CHIENS ERRANTS ET CHENILS
DANS LES LIMITES DE LA VILLE**

Règlement 266-05-2016

Monsieur Marc Boivin, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement 266-04-2015 sur les animaux, chiens errants et chenils dans les limites de la Ville.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**ADOPTION DU PROJET #2 DU RÈGLEMENT 312-18-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 312-00-
2012 AFIN DE CRÉER UNE ZONE DE CONSERVATION CONS-2
À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE IB-3**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le projet #2 du règlement 312-18-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de créer une zone de conservation Cons-2 à même une partie de la zone industrielle Ib-3.

PROJET #2 DE RÈGLEMENT 312-18-2016

Règlement numéro 312-18-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de créer une zone de conservation (Cons-2) à même une partie de la zone industrielle Ib-3.

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 312-00-2012 est entré en vigueur le 24 septembre 2012 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un secteur compris dans le parc industriel municipal comporte un milieu humide ayant été caractérisé et délimité par Écogénie le 31 mars 2015;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage de façon à préserver l'intégrité de ce milieu humide et à encadrer le développement durable sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil juge qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage conformément à la résolution SM-100-04-15 afin de créer une nouvelle zone de conservation à l'endroit de ce milieu humide;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 11 avril 2016 ;

ATTENDU QU'aucune plainte ou demande de modification de règlement n'a été formulée à l'assemblée de consultation du 9 mai 2016 par les citoyens;

EN CONSÉQUENCE;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS ET STATUE CE QUI SUIT :**

QUE le projet #2 du règlement 312-18-2016 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 312-18-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin de créer une zone de conservation (Cons-2) à même une partie de la zone industrielle Ib-3.

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à circonscrire une zone de conservation Cons-2 à l'endroit d'un milieu humide ayant été caractérisé sur le lot 5 895 128 se trouvant à l'intérieur du parc industriel municipal.

Article 4 : PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage inséré à l'annexe « II » du règlement de zonage est modifié de façon à créer une zone de conservation Cons-2 à même une partie de la zone industrielle Ib-3 (voir annexe A du présent règlement)

Article 5 : GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La grille des spécifications apparaissant à l'annexe I du règlement du zonage est modifiée des façons suivantes (voir annexe B du présent règlement):

1. Le feuillet des usages A-5 de la section II de la grille des spécifications est modifié de façon à ajouter la zone Cons-2 et d'y permettre la classe d'usage suivante appartenant au groupe d'usage « *Récréation* » :

2^o Récréation extensive.

2. Le feuillet des normes B-5 de la section II de la grille des spécifications est modifié de façon à ajouter la zone Cons-2 et d'y reproduire les mêmes normes que celles applicables dans la zone Cons-1. De plus, un point doit être ajouté à l'intersection de la nouvelle zones Cons-2 et de la case faisant référence à la sous-section 17.1.3 du règlement de zonage « *Normes / terrain adjacent à une zone industrielle* ».

Article 6 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES DE CONSERVATION

Le titre ainsi que la première phrase de la sous-section 9.8.2 du règlement de zonage sont modifiés de manière à y ajouter la nouvelle zone de conservation Cons-2.

1. Le titre de la sous-section 9.8.2 ainsi modifié se lit comme suit :

« Dispositions particulières applicables aux zones Cons-1, Cons-2, Fo/u-1 et Fo/u-2 »

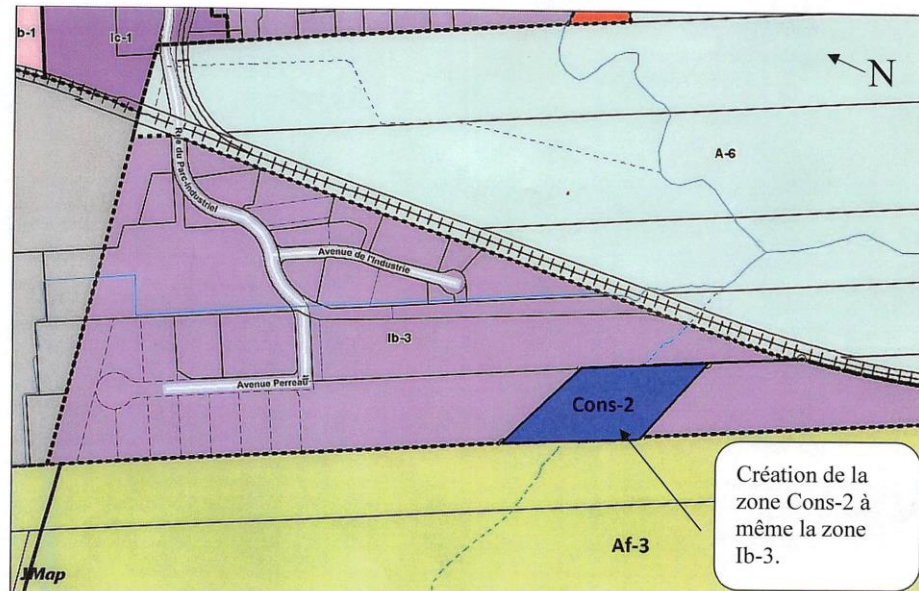
2. La première phrase de la sous-section 9.8.2 est remplacée par la phrase suivante :

« À l'intérieur des zones Cons-1, Cons-2, Fo/u-1 et Fo/u-2, les dispositions particulières suivantes s'appliquent afin de maintenir la présence d'un couvert forestier durable. »

Article 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE



SM-113-05-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT 295-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 295-00-2009 N.S. DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le règlement 295-01-2016 modifiant le règlement 295-00-2009 N.S. décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Règlement 295-01-2016

Règlement modifiant le règlement 295-00-2009 N.S. décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS ET STATUE CE QUI SUIT :**

QUE le règlement 295-01-2016 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Article 1 : Remplacement de l'article 2 du règlement 295-00-2009 N.S.

L'article 2 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 2 : Abrogation

Le Conseil abroge le règlement 273-01-2016.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

SM-114-05-16

**RENOUVELLEMENT DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME AUX SIÈGES #4 ET #6**

CONSIDÉRANT que l'année 2016 représente un renouvellement aux sièges #4 et #6 du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte le renouvellement de monsieur Normand Langlois au poste #4 et monsieur Raynald Drolet au poste #6 pour un mandat de deux ans au Comité consultatif d'urbanisme qui prendra fin le 31 décembre 2017.

QUE le Conseil félicite les membres de leur implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

SM-115-05-16

**LETTRE D'ENTENTE #17 : ADJOINTE-ADMINISTRATIVE :
CENTRE RÉCRÉATIF CHANTAL PETITCLERC ET HÔTEL DE
VILLE**

CONSIDÉRANT la demande de l'adjointe-administrative des loisirs et de la culture de confirmer la période de travail des tâches qu'elle exécute;

CONSIDÉRANT l'autorisation du Conseil à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à envoyer une lettre descriptive de l'emploi du temps de l'adjointe-administrative aux loisirs et à la culture ainsi qu'une copie au Syndicat des travailleurs et travailleuses municipaux de Saint-Marc-des-Carières ayant comme appellation lettre d'entente #17.

**DEMANDE POUR DES SERVICES MÉDICAUX ADÉQUATS AU
CLSC DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES ET DANS LE
SECTEUR OUEST DE PORTNEUF**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ubalde, désire obtenir une couverture adéquate de soins médicaux à leur CLSC;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a déjà déploré le manque de médecins dans plusieurs points de service de la MRC via ses résolutions CR-105-04-2016 et CR-117-05-2016;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC réitère sa demande au CIUSSS de la Capitale-Nationale de revoir la répartition territoriale des médecins dans Portneuf, afin que les services offerts par le défunt CSSS de Portneuf dans les CLSC de Saint-Ubalde et de Saint-Marc-des-Carières soient maintenus dans leur intégralité;

CONSIDÉRANT que le CLSC de Saint-Marc-des-Carières fait face à des problèmes de découverte par manque de médecins et d'infirmiers (ières);

CONSIDÉRANT que les employés médicaux du CLSC de Saint-Marc-des-Carières sont à bout de souffle et déplore le manque de ressources;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières exige des services médicaux adéquats pour tout le secteur de services du CLSC et qu'il y ait un plan d'action afin de résoudre les problèmes en manque d'effectifs et d'épuisement professionnel possible des employés du CLSC de Saint-Marc-des-Carières.

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, M. Michel Delamarre, président-directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale, ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Portneuf.

SM-117-05-16

**EMBAUCHE DES MONITEURS, MONITRICES ET D'UNE
COORDONNATRICE : CAMP DE JOUR 2016**

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection pour l'embauche des moniteurs, monitrices et coordonnatrice au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Ville procède à l'engagement des moniteurs, monitrices et d'une coordonnatrice, pour le camp de jour, du 27 juin au 12 août 2016 :

Nom	Titre	Taux horaire/ nombre semaines
Marjorie Grandbois	Coordonnatrice	13,77 \$ / 12 semaines
Marilie Auger-Gariépy	Monitrice	12,25 \$ / 7 semaines
Megan Boulette-Gignac	Monitrice	11,50 \$ / 7 semaines
Sharlène Perreault	Monitrice	11,50 \$ / 7 semaines
Vicky Tessier	Monitrice	10,75 \$ / 7 semaines
Laurie Grubissa	Monitrice	11,50 \$ / 7 semaines
Tanya Pomerleau	Monitrice	10,75 \$ / 7 semaines
Niki Grandbois	Monitrice	10,75 \$ / 7 semaines
Léane Bride	Monitrice	10,75 \$ / au besoin

SM-118-05-16

**MANDAT CONCERNANT LA MISE À JOUR DE LA CARTE
TOPOGRAPHIQUE MINIMALE (CARTE URBAINE) À
L'ÉCHELLE 1 :1 000**

CONSIDÉRANT la résolution SM-149-06-14;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue en date du 5 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil confie à Maurice Champagne, arpenteur-géomètre, les tâches de procéder à la prise de relevés techniques sur le terrain, de transformer les données recueillies en coordonnées géodésiques ainsi que de préparer un dessin global en format numérique, nécessaires à la mise à jour de la cartographie topographique minimale (1:1 000) pour un montant de 7 975,\$, taxes en sus pour l'année 2015.

QUE le Conseil confie à la MRC de Portneuf la tâche de réaliser la cartographie numérique en corrigeant les données de la carte topographique minimale 1:1 000 de la ville de Saint-Marc-des-Carières.

SM-119-05-16

FACTURE : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE : RÉFECTION DES RUES ST-ANDRÉ, DU LAC ET L'AVENUE DU TERROIR ; LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #22696 pour un montant de 680,\$, taxes en sus, pour l'étude géotechnique concernant la réfection des rues St-André, du Lac et l'avenue du Terroir aux Laboratoires d'expertises de Québec ltée.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #23-04035-711.

SM-120-05-16

FACTURES : HONORAIRES PROFESSIONNELS : TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures pour un montant de 3 539,\$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels de Tremblay Bois Mignault Lemay dont voici le détail, taxes en sus :

101830	F-1671-95-6039	360,60 \$
101831	Demande à la CPTAQ : futur développement	2 428,40 \$
101833	Service première ligne	750,00 \$

SM-121-05-16

FACTURE : RÉFECTION DES RUES ST-ANDRÉ, DU LAC ET L'AVENUE DU TERROIR ; HONORAIRES PROFESSIONNELS : EMS INFRASTRUCTURE INC.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #M15-013-001 pour un montant de 10 550,\$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels concernant la réfection des rues St-André, du Lac et l'avenue du Terroir à EMS infrastructures inc.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #23-04035-711.

SM-122-05-16

FACTURE : OPÉRATION CADASTRALE ET DE PIQUETAGE AU PARC INDUSTRIEL DANS LA ZONE DE CONSERVATION : CHAMPAGNE ET MATTE, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #1604-537 pour un montant de 1 499,\$, taxes en sus, pour l'opération cadastrale et de piquetage au parc industriel dans la zone de conservation à Champagne et Matte, arpenteurs-géomètres.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-61000-453.

SM-123-05-16

FACTURE : CONTRIBUTION FINANCIÈRE DÉFICIT : EXPO AGRICOLE DE PORTNEUF : SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE PORTNEUF

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #000-4 pour un montant de 2 000,\$ pour la contribution financière du déficit de l'expo agricole à la Société d'agriculture de Portneuf.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-70170-970.

SM-124-05-16

DEMANDE : DON À LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE : DÉFI LE 3 JUIN : DEUX POMPIERS

CONSIDÉRANT la demande de messieurs Denis Bédard et Robert Thibault de participer et de représenter la ville de Saint-Marc-des-Carières au défi gratte-ciel Scott 2016;

CONSIDÉRANT qu'ils ont payé personnellement leur inscription à cette activité et qu'ils ne désirent pas être remboursés;

CONSIDÉRANT que cet évènement a pour objectif la collecte de fonds au profit de la dystrophie musculaire Canada;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte de faire un don de 100,\$ à la Dystrophie musculaire du Canada.

QUE le Conseil félicite messieurs Robert Thibault et Denis Bédard, pompiers, qui participeront au défi de la dystrophie musculaire le 3 juin prochain.

SM-125-05-16

TOURNOI DE GOLF : FONDATION CANADIENNE DU REIN

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise une contribution financière au montant de 100,\$
pour le tournoi de golf de la Fondation canadienne du rein.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-70291-970.

SM-126-05-16

**DEMANDE : COMMANDITE : ALBUM DES FINISSANTS :
ÉCOLE STE-MARIE**

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour l'album des
finissants pour l'École Ste-Marie;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil commandite l'album des finissants pour un montant de
60,\$ à l'École Ste-Marie.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-70291-970.

SM-127-05-16

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE : INCENDIE À
FORT MCMURRAY**

CONSIDÉRANT le désastre causé par le feu à Fort
McMurray;

CONSIDÉRANT que le Conseil a été touché par ce
phénomène;

CONSIDÉRANT la solidarité municipale qui doit être priorisé
durant les épreuves;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise une contribution financière au montant de 150,\$
pour l'incendie à Fort McMurray.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-70291-970.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-128-05-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Élyse Lachance
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h30.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. _____
Guy Denis, maire